



Pour diffusion immédiate

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie invite la population à son
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Précédée d'une présentation intitulée
« **LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES** »
par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Trois-Rivières, le vendredi 13 juin 2008 — Le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie tiendra son assemblée générale annuelle le mardi 17 juin prochain à 20 h. Cette rencontre sera précédée par une présentation qui débutera à 19 h ayant pour titre *La Politique de traitement des plaintes* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). L'exposé sera suivi d'une période d'échanges.

En tant que citoyennes et citoyens, vous pouvez aussi jouer un rôle en signalant au Ministère toute activité, dont vous auriez été témoin, qui semble nuire à l'environnement. La présentation sera donc l'occasion d'en apprendre plus sur la façon dont un tel signalement sera traité par le MDDEP.

L'assemblée générale annuelle du CRE Mauricie suivra cette présentation. Au cours de cette assemblée, le bilan des activités et le rapport financier de la dernière année ainsi que les prévisions budgétaires et le plan d'action 2008-2009 seront présentés aux membres. Par la même occasion, les administrateurs du CRE Mauricie pour 2008-2009 seront élus. Les personnes et les organismes intéressés à devenir membre et à participer à l'assemblée générale annuelle sont invités à cette rencontre. On peut devenir membre au coût de 25 \$ pour un organisme et 5 \$ pour un membre individuel.

L'événement aura lieu à la salle des délibérations du Conseil de la MRC des Chenaux, situé au 630, rue Principale à St-Luc-de-Vincennes. Nous vous prions de confirmer votre présence au 819 694-1748 ou par courriel à info@cre-mauricie.com. N'hésitez pas à communiquer avec le CRE Mauricie pour tout renseignement additionnel.

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie est un organisme de concertation environnementale à but non lucratif, reconnu par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs

-30-

Source :
Patrick Simard, directeur du CRE Mauricie
Tél. : 819-694-1748

COMMUNIQUÉ